Louis Bertereau

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1775 Sorti : 1785

Né à St Georges-le-Gaultier (Sarthe), le 1746

Mort à Teillé (Sarthe), le 1796

Député aux Etats Généraux

Notes bio-bibliographiques

L. Bonnardet
p. de l'Oratoire

Voir :

Arnault : Biographie nouvelle des contemporains, Paris, 1820, T. II, page 428.

Biographie moderne de tous les hommes morts et vivants, Leipsick, Besson, 1806, T. I, page 208.

Rabbe et Boisjolin : Biographie portative des contemporains, Paris, 1836, T. I, page 362.

Robert et Congny : Dictionnaire des parlementaires français, Paris, Bourloton, 1889, T. I, page 288.

Robinet : Dictionnaire de la révolution, Paris, T. I, page 166.

Le Père Louis Bertereau

Listes des Assemblées = 1779 St Magloire act.
1782 Montmorency

Mon Catalogue = Du diocèse du Mans, entré à Paris en juin 1775, entré prêtre

M. M. 613, page 124, N 499 =

Louis Bertereau, né à St Georges le ~~Gontier~~ Gaultier, diocèse du Mans en 1746
reçu le 19 juin 1775, admis le 10 mai 1779, entré prêtre
1776 Grenoble theol.
1777 Chalon s/ Saône
1778 "
1779 "
1780 "
1781 Montmorency
1782 "
1783 Angers, préfet

pas exact. voir page suivante

M. M. 616, p. 10, N° 92 =

Le Père Louis Bertereau, prêtre, de St Georges le Gaulhier (Sarthe) Diocèse du Mans, 29 ans, fils de Julien Bertereau et de feue Marie Guilbert, humanités en particulier, philosophie au Mans et à Angers et 3 ans de théologie à Angers, entré à Paris le 30 mai, admis le 19 juin 1775

MM 617 P 143 N 1785 =

Le ~~confrère~~ Père Louis Berthereau, prêtre
né à St Georges-le-Gaultier (Sarthe) dioc du Mans, 29 ans
fils de Julien Berthereau et feue Marie Guilbert

humanités en particulier, philosophie au Mans et Angers et 3 ans de théol. à Angers

entré à Paris le 30 mai, reçu 19 juin 1775

pension aucune

19 juin 1775	entré à Paris
1775 – 1776	Institution de Paris
1776 – 1777	Grenoble séminaire théologien
1777 – 1778	Chalon " "
1778 – 1779	St Malo " admis le 10 mai 1779
1779 – 1780	Grenoble "
1780 – 1781	" "
1781 – 1782	Montmorency "
1782 – 1783	Angers suppléant des dames
1783 – 1784	" "
1784 – 1785	Dans sa famille
1785 – 1786	sorti
1786 – 1787	
1787 – 1788	
1788 – 1789	
1789 – 1790	
1790 – 1791	

Le Père Louis Berthereau

Louis Berthereau (et non Berthereau), fils de Julien Berthereau et de feue Marie Guilbert, est né à St Georges le Gaulthier (Sarthe) en 1746 (et non 1734). Il avait fait ses humanités en particulier, sa philosophie au collège oratorien du Mans et 3 ans de théologie au collège oratorien d'Angers. Ordonné prêtre à la fin de ses études, il entre à l'Institution de Paris le 19 juin 1775. En septembre 1776 il est envoyé au séminaire de Grenoble comme professeur de théologie, en septembre 1777 au séminaire de Chalon sur Saône, en septembre 1778 au séminaire de St Magloire à Paris, en septembre 1779 de nouveau au séminaire de Grenoble, en septembre ~~1780~~ 1781 à Montmorency la maison d'études des jeunes confrères de l'Oratoire. En septembre 1782, il demande "pour changer" une situation dans un collège. La charge de suppléant des classes au collège d'Angers lui est offerte. Il la remplit tant bien que mal pendant deux années et en septembre 1784, demande un congé dans sa famille. C'était une nature inquiète, un tempérament instable et jamais satisfait: il avait fallu lui donner un nouveau poste tous les ans. Il ne revint pas à l'Oratoire et obtint de son diocèse d'origine la cure de Teillé, dans la Sarthe. Survient la Révolution. Il fut le 25 mars 1789, élu député du clergé aux Etats généraux par la sénéchaussée du Maine. Il partagea les sentiments de la majorité de l'assemblée sur la réunion des trois ordres et dans la séance tenue par "les Communes" le 16 juin 1789, il l'exprima en ces termes que le Moniteur n'a pas entièrement reproduits et que le Dictionnaire des Parlementaires nous a conservés:

"Messieurs, le second député du clergé de la sénéchaussée du Maine, intimement persuadé que l'ordre
"des communes de France est fondé à demander une vérification commune et respective des pouvoirs
"entre les trois ordres, s'empresse de vous présenter les siens. La justice et son inclination naturelle lui
"prescrivent également cette démarche. Citoyen avant que d'être pourvu du sacerdoce, il n'a point cessé de
"l'être, ni oublié le rang auquel il doit sa naissance. Il n'a vu dans sa qualité de pasteur que des
"raisons multipliées de s'unir plus étroitement aux malheureux et à la classe si nécessaire des cultivateurs
"laborieux, victimes infortunées de la main cruelle du fisc. Il ne se croit pas moins que vous, chargé de leurs
"plus chers intérêts et le désir le plus ardent de son cœur a toujours été de pouvoir les soulager. Un monarque
"bienfaisant nous en procure l'occasion en nous rassemblant ici, Messieurs, pour tarir les sources diverses des
"malheurs publics. Vos projets, conçus avec sagesse, conduits avec prudence, pesés dans la balance de la
"plus sévère justice et soutenus avec fermeté, seront toujours étayés du suffrage de ma faible voix. Ce sont
"les sentiments et les dispositions sincères de mon cœur et je vous prie, Messieurs, de les consigner dans le
"procès-verbal de votre assemblée."

Berthereau vota jusqu'à la fin de la session avec la gauche de l'assemblée constituante, prêta le serment civique

exigé par la nouvelle constitution du clergé. Mais ensuite, par une bizarrerie difficile à expliquer, par l'effet de son tempérament instable, ou par regret de sa première démarche, il refuse cette constitution civile, signe la protestation des 12 et 15 septembre contre les innovations de l'assemblée constituante, et, ne se sentant plus en sureté, il émigre. Les Biographies disent qu'il mourut en 1796, sans indiquer l'endroit.

Bibliographie = Arnault: Biographie nouvelle des contemporains, Paris, 1820, T. II, page 428. —
Biographie moderne de tous les hommes morts et vivants ...etc. Leipzick, Besson, 1806, T. I, page 208. —
Rabbe et Boisjolin: Biographie portative des contemporains, Paris, 1836, T. I, page 362. —
Robert et Cougny: Dictionnaire des parlementaires français, Paris, Bourloton, 1889, T. I, page 288. —
Robinet: Dictionnaire de la Révolution, Paris, T. I, page 166.

E. Bonnardet

Robert et Cougny = Dictionnaire des Parlementaires français, Paris, Bourloton, 1889, I p. 288 =

Louis Berthereau, député à l'Assemblée constituante de 1789, né à St-Georges-le-Gaulthier (Sarthe) en 1746 (et non 1734), mort en 1796, était curé de Teillé dans le Maine, aujourd'hui département de la Sarthe. Il fut, le 25 mars 1789, élu député du clergé aux États Généraux par la sénéchaussée du Maine, partagea les sentiments de la majorité de l'assemblée sur la réunion des trois ordres, et, dans la séance tenue par « les Communes », le 16 juin 1789, s'exprima en ces termes que le Moniteur n'a pas exactement reproduits : « Messieurs, le second député du clergé de la sénéchaussée du Maine, intimement persuadé que l'ordre des communes de France est fondé à demander une vérification commune et respective des ~~communes~~ pouvoirs entre les trois ordres, s'empresse de vous présenter les siens. La justice et son inclination naturelle lui prescrivent également cette démarche. Citoyen avant que d'être promu au sacerdoce, il n'a point cessé de l'être, ni oublié le rang auquel il doit sa naissance. Il n'a vu dans sa qualité de pasteur que des raisons multipliées de s'unir plus étroitement aux malheureux et à la classe si nécessaire des cultivateurs laborieux, victimes infortunées de la main cruelle du fisc. Il ne se croit pas moins que vous, chargé de leurs plus chers intérêts et le désir le plus ardent de son cœur a toujours été de pouvoir les soulager. Un monarque bienfaisant nous en procure l'occasion, en nous rassemblant ici, Messieurs, pour tarir les sources diverses des malheurs publics. Vos projets, conçus avec sagesse, conduits avec prudence, pesés dans la balance de la plus sévère justice, et soutenus avec fermeté, seront toujours étayés du suffrage ~~de notre suffrage~~ de ma faible voix. Ce sont les sentiments et les dispositions sincères de mon cœur et je vous prie, Messieurs, de les consigner dans le procès-verbal de votre assemblée. » Berthereau, curé de Teillé.

Berthereau vota jusqu'à la fin de la session avec la gauche de l'Ass. constituante ; il mourut ~~dans~~ pendant la Révolutio

---

Robinet = Dictionnaire de la Révolution, Paris, t. I, p. 166 =

Louis Berthereau, curé et législateur, né à St-Germain le Gaulthier (Sarthe) en 1746, mort en 1796, était curé de Teillé, quand il fut élu le 25 mars 1789 député du clergé aux États généraux par la sénéchaussée du Maine. Il siégea à gauche, prêta le serment civique et, jusqu'à la fin de la session, tous ses votes furent acquis aux innovations.

Rabbe et Boisjolin : Biographie portative des contemporains, Paris, 1836, t. I. p. 362 =

l'abbé Bertereau était curé de Teillé dans le Maine. Nommé en 1789 député aux États généraux, il adopta les principes de cette époque. Il se rendit un des premiers aux communes et prêta en 1790 le serment exigé par la nouvelle constitution du clergé; puis, par une conduite difficile à expliquer, il s'empressa de signer la protestation des 12 et 15 septembre contre les innovations de l'assemblée nationale et finit par émigrer en 1793. On ne le vit plus depuis ce temps sur l'horizon politique.

Arnault : Biographie nouvelle des contemporains, Paris, 1820, t. II. p. 428 =

l'abbé Bertereau, curé de Teillé dans le Maine, fut député en 1789 aux états généraux. Il accepta d'abord et refusa ensuite la constitution civile du clergé. Après s'être réuni aux communes, il protesta contre les mesures de l'assemblée nationale et émigra en 1793. Cette mobilité d'opinion et de conduite le fit repousser des deux partis. Il est probablement mort jusque, dans les grands mouvements politiques qui ont eu lieu depuis cette époque, on ne l'a vu paraître sous aucune bannière.

Biographie moderne de tous les hommes morts et vivants, Leipzick, Besson, 1806, t. I. p. 208 =

l'abbé Bertereau, curé de Teillé dans le Maine, fut nommé en 1789 député du clergé de la sénéchaussée du Maine aux États généraux. Il fut un des premiers de son ordre à se réunir aux communes, et prêta en 1790 le serment exigé par la nouvelle constitution ecclésiastique. Mais ensuite, par une bizarrerie difficile à expliquer, il signa la protestation des 12 et 15 septembre 1791 contre les innovations de l'assemblée nationale et sortit de France en 1793.